

ZFE à Nice : ce qu'il faut savoir pour circuler depuis le 1er janvier

Par Nicolas Daguin

Publié il y a 6 heures,

Mis à jour il y a 4 heures



Les contrevenants aux ZFE s'exposent à une amende forfaitaire de 68 euros. *Photoagriculture / stock.adobe.com*

Depuis dimanche, les professionnels dotés d'un camion ou d'un véhicule utilitaire Crit'Air 4 sont bannis de certains axes, tout comme les particuliers avec une vignette Crit'Air 5, soit les véhicules diesel datant d'avant 2000.

Le Figaro Nice

Crit'Air 4 ou Crit'Air 5 ? Telle est la question en ce début d'année 2023 alors que certains véhicules particuliers pourraient bien ne plus pouvoir circuler dans le centre de Nice. Et pour cause, la Baie des Anges, comme d'autres métropoles françaises, est soumise aux contraignantes zones à faible émission (ZFE).

Un sujet qui n'est pas nouveau à Nice puisque depuis un an déjà, les poids lourds et les véhicules utilitaires professionnels les plus polluants, classés Crit'Air 5, ont interdiction de pénétrer dans l'hyper centre de la ville ainsi que sur certaines artères telles la Promenade des Anglais, la voie Mathis ou encore le boulevard Grosso à l'ouest. *«Et c'est une très bonne chose,*

je ne vois pas pourquoi on devrait se payer davantage de pollution quand on se promène, c'est le genre de mesure dont nous avons besoin», tranche d'emblée une retraitée en balade sur la Promenade.

Reste que depuis le 1er janvier, les critères ont été légèrement revus. Si le périmètre de la ZFE reste le même, les professionnels dotés d'un camion ou d'un véhicule utilitaire Crit'Air 4 sont à leur tour bannis des axes concernés, tout comme les particuliers avec une vignette Crit'Air 5, soit les véhicules diesel datant d'avant 2000. *«En vérité cela ne concerne que quelques centaines de véhicules. Certes, nous faisons rentrer les particuliers dans la boucle, mais c'est plus de l'ordre du symbole qu'autre chose, tient à rassurer Gaël Nofri, l'adjoint au maire délégué aux transports. Et puis rappelons aussi que de nombreuses subventions sont à la disposition des automobilistes concernés pour changer leur véhicule. En ce qui concerne les professionnels, il s'agit de les inciter à renouveler leurs flottes.»*

À VOIR AUSSI -*«L'éclairage des communes, c'est à peu près 9% de la consommation énergétique française»,* explique Maud Lelièvre

Une amende forfaitaire de 68 euros

D'autant plus un symbole que les automobilistes circulant dans une ZFE avec un véhicule non autorisé ou sans vignette Crit'Air ne seront que très peu - voire pas du tout - contrôlés, comme l'avoue à demi-mot l'adjoint aux transports. *«Ce qui est sûr, c'est qu'aucun effectif de la police municipale ne sera mobilisé là-dessus»,* affirme-t-il, appelant l'État à prendre ses responsabilités en faisant appel à la police nationale. Et d'ajouter : *«Si l'on veut parler d'environnement et de réduction des émissions de particules fines en centre-ville, intéressons-nous plutôt à la suppression du péage Saint Isidore, qui représente à elle seule la totalité de l'impact d'une ZFE imposée par l'État.»* A noter toutefois que les contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire de 68 euros.

« C'est facile de se montrer très vertueux auprès de l'opinion publique avec l'argent des autres »

Patrick Mortigliengo, qui dirige une entreprise de transports dotée d'une flotte de 40 poids lourds à Carros, près de Nice, voit dans ce durcissement des ZFE *«une vaste fumisterie»*. De son point de vue, l'hostilité du gouvernement à l'égard des véhicules diesel est comparable avec le rejet du nucléaire d'il y a quelques années. *«Il fallait absolument arrêter le nucléaire et voilà où on en est aujourd'hui. Et là, on voudrait que j'investisse des centaines de milliers d'euros dans des camions électriques? Même pas en rêve ! S'agace-t-il. L'électricité c'est du bidon, c'est comme le gaz. J'ai été le premier à acheter des camions au gaz dans les Alpes-*

Maritimes, résultat les coûts ont explosé et les camions sont devenus invendables. Et puis comment voulez-vous ramener le courant au bord des routes pour recharger les camions. C'est facile de se montrer très vertueux auprès de l'opinion publique avec l'argent des autres.»